

Note de présentation non technique de la Déclaration d'Intérêt Général

Mise en place des Programmes Pluriannuels de Restauration et de Gestion de l'axe de la rivière domaniale Isle et des bassins versants des rivières non domaniales Crempse, Naussac et Jouis

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE

Pour les 5 années



Avril 2019

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE L'ISLE

Sommaire

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	4
1 PERIMETRE ACTUEL	4
II. CONTEXTE DES INTERVENTIONS	5
1 OBJET DE LA DEMANDE DU DOSSIER.....	5
2 TERRITOIRE CONCERNE PAR CETTE DIG	5
3 OBJECTIF DU PROGRAMME DE TRAVAUX	9
A) <i>Objectif</i>	9
B) <i>Interventions d'urgence</i>	10
4 REUNIONS PUBLIQUES.....	10
5 DISPENSE D'ENQUETE PUBLIQUE	10
6 DOSSIER AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU	11
III. MEMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION	13
1 PRESSIONS SUR LA MORPHOLOGIE DU COURS D'EAU.....	13
2 PRESSIONS LIEES A L'ACTIVITE AGRICOLE	13
3 PRESSION LIEES AUX ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	13
4 PRESSIONS LIEES A L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU	13
5 PRESSIONS LIEES AUX INFRASTRUCTURES ET AUX USAGES	14
6 LEGITIMITE DU SMBI A PORTER L'INTERET GENERAL	14
IV. NATURE DES ACTIONS ET ESTIMATION DU COUT FINANCIER.....	15
1 PREAMBULE.....	15
2 GESTION DU FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES	15
A) <i>Généralités</i>	15
B) <i>Secteur de l'Isle</i>	15
C) <i>Secteur</i>	17
D) <i>Secteur du Jouis</i>	19
E) <i>Secteur du Naussac</i>	21
3 DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	23
A) <i>Généralités</i>	23
B) <i>Secteur de l'Isle</i>	23
C) <i>Secteur de la Crempse</i>	24
D) <i>Secteur du Jouis</i>	25
E) <i>Secteur du Naussac</i>	25
V. INCIDENCES DU PROJET DU SITE NATURA 2000	26
1 GENERALITES	26
2 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE L'ISLE EN DORDOGNE	26
A) <i>Localisation géographique</i>	26
B) <i>Analyse des effets sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires</i> 27	
C) <i>Bilan des effets sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires</i>	29
VI. ANNEXES	30
ANNEXE 1 : STATUTS DU SMBI	1
ANNEXE 2 : CARTE DETAILLEE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU PPG CREMPSE	2
ANNEXE 3 : CARTE DETAILLEE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU PPG JOUIS	3
ANNEXE 4 : CARTE DETAILLEE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU PPG ISLE	4
ANNEXE 5 : CARTE DETAILLEE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU NAUSSAC	5

TABLES DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Carte du réseau hydrographique au 01/01/2019 (secteur en amont et en aval de l'Isle).....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 2 : Carte du réseau hydrographique concerné par cette DIG (secteur en aval de l'Isle, avant la fusion du 01/01/19).....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 3 : cartographie de Natura 2000 de la vallée de l'Isle.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 1 : Cours d'eau et masses d'eau concernés par la DIG.....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2 : Objectif du programme d'action du PPG Crempse 2018-2022.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 3 : Objectif du programme d'action du PPG de l'Isle 2018-2022.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 4 : Objectif du programme d'action du PPG du Jouis 2018-2022.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 5 : Objectif du programme d'action du bassin du Naussac 2018-2022.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 6 : Actions concernées par des dossiers au titre de la loi sur l'eau (régime déclaratif au titre de la Loi sur l'Eau).....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 7 : Secteur de l'Isle : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides..</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 8 : Secteur de la Crempse : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 9 : Secteur du Jouis : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides .</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 10 : Secteur de Naussac : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 11 : secteur de l'Isle : actions sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 12 : secteur de la Crempse : actions sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 13 : secteur du Jouis : actions sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 14 : Secteur de Naussac : action sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 15 : Actions du PPG de l'Isle susceptible de provoquer un impact sur le milieu en zone Natura 2000 « Vallée de l'Isle ».....</i>	<i>28</i>

I. Présentation de la structure

1 Périmètre actuel

Le SMBI comprend aujourd'hui 137 communes et couvre plus de 1 800 km de rivière comprenant l'Isle et ses affluents dans le département de la Dordogne. Il possède la compétence pour les études, les travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des milieux aquatiques et humides présents sur le bassin versant de l'Isle.

Les objectifs du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle en cohérence avec ses compétences statutaires sont donc les suivants :

- Veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux,
- Restaurer les fonctionnalités écologiques, hydrauliques et sédimentaires de l'ensemble des cours d'eau et de leurs annexes,
- Protéger et valoriser les milieux aquatiques,
- Traiter préventivement la végétation et gérer les embâcles,
- Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau et les accès à la rivière.

1. Cette fusion a été effective au 1^{er} janvier 2019. Les statuts actuels sont joints en Annexe

II. Contexte des interventions

1 Objet de la demande du dossier

Le dossier de cette DIG est établi dans le but de demander et justifier le caractère d'intérêt général des travaux envisagés. Les travaux lourds nécessitant une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau feront l'objet de dossier particulier le cas échéant. Certains travaux sont localisés sur des parcelles privées. Ils se feront avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées.

Cette DIG dite "loi Warsmann" ou DIG simplifiée sans Enquête Publique (art I 151-37 du code rural) sera en complément avec la DIG global – unique. Cette dernière sera établie lors de la mise en place du PPGG du bassin versant de l'Isle. Ce PPGG va répondre aux objectifs de l'article L211-1, du SDAGE, de la DCE et de la sécurité publique. D'après L210-1 et suivants du code de l'Environnement, les objectifs de la DIG simplifiée seront :

- l'entretien de ripisylve (conformément à l'article L215-14 travaux sur ripisylve, plantations, enlèvement d'encombres)
- la réalisation d'actions, d'aménagements simples et sans incidences eaux et milieux aquatique (notamment : confortement de berges en techniques végétales ou mixte selon les enjeux, la mise en place d'abreuvoir et la mise en défens de cours d'eau vis à vis du bétail. Études divers- gestion espèces envahissantes et indésirables-amélioration de la continuité éco et hydraulique-amélioration de la franchissabilité des seuils pour canoés-développement/valorisation de la pratique rando douce...

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (L215-14 du code de l'environnement)

2 Territoire concerné par cette DIG

Le territoire concerné se compose de 4 secteurs : la vallée de l'Isle (aval), les bassins de la Crempse, du Jouis et du Naussac. L'Isle est la rivière principale de l'ensemble du réseau hydrographique, dont les rivières du Jouis, du Naussac et de la Crempse font parties. (Tableau 1 et Figure 2). Il concerne le secteur de l'Isle en aval du présent périmètre, c'est-à-dire les communes adhérentes avant la fusion des communes dans le cadre de la GEMAPI (Figure 1).Figure 1

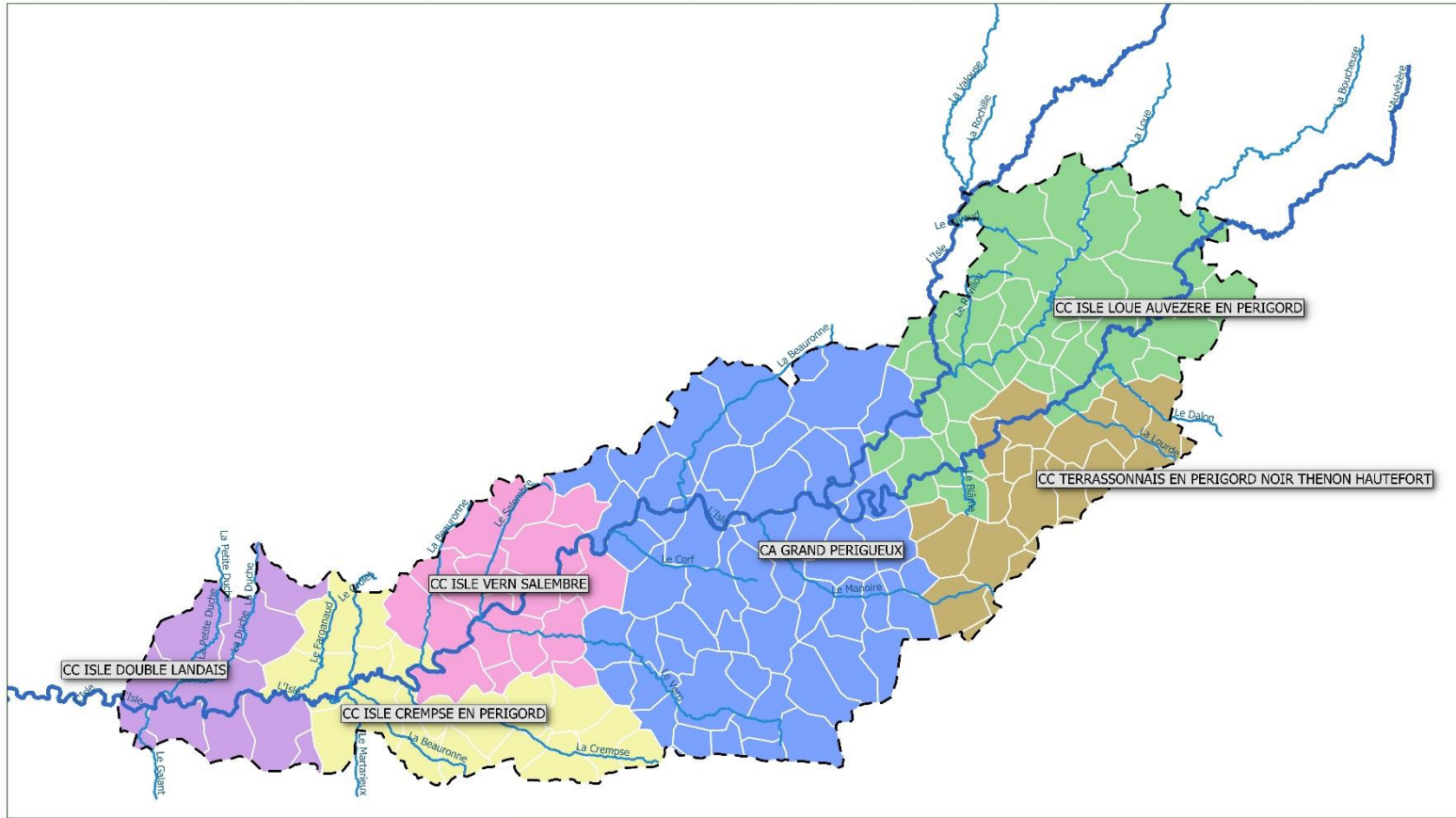
Des cartes détaillées du réseau hydrographique ainsi que des communes de la Crempse, du Jouis et de l'Isle sont jointes en Annexe 2, Annexe 3, Annexe 4 Annexe 5.

Tableau 1 : Cours d'eau et masses d'eau concernés par la DIG

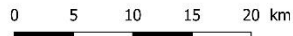
Source : SIE Agence de l'Eau Adour-Garonne

Secteur	Principaux cours d'eau	Linéaire concerné	Masse d'eau
Jouis	Le Jouis	5 km	FRFR288B
Crempse	La Crempse	26 km	FRFR39
	La Crempsoulie	9 km	FRFR39_4
	L'Estissac	5 km	FRFR39_3
	Le Roy	8 km	FRFR39_2
Isle (aval)	L'Isle	121 km	FRFR288A FRFR288B FRFR288C
Naussac	Le Naussac, le Lacaud, le Villaret	17.8 km	FRFR288C_4

Figure 1 : Carte du réseau hydrographique au 01/01/2019 (secteur en amont et en aval de l'Isle)



Bassin de l'Isle - Périmètre du SMBI au 1/01/2019



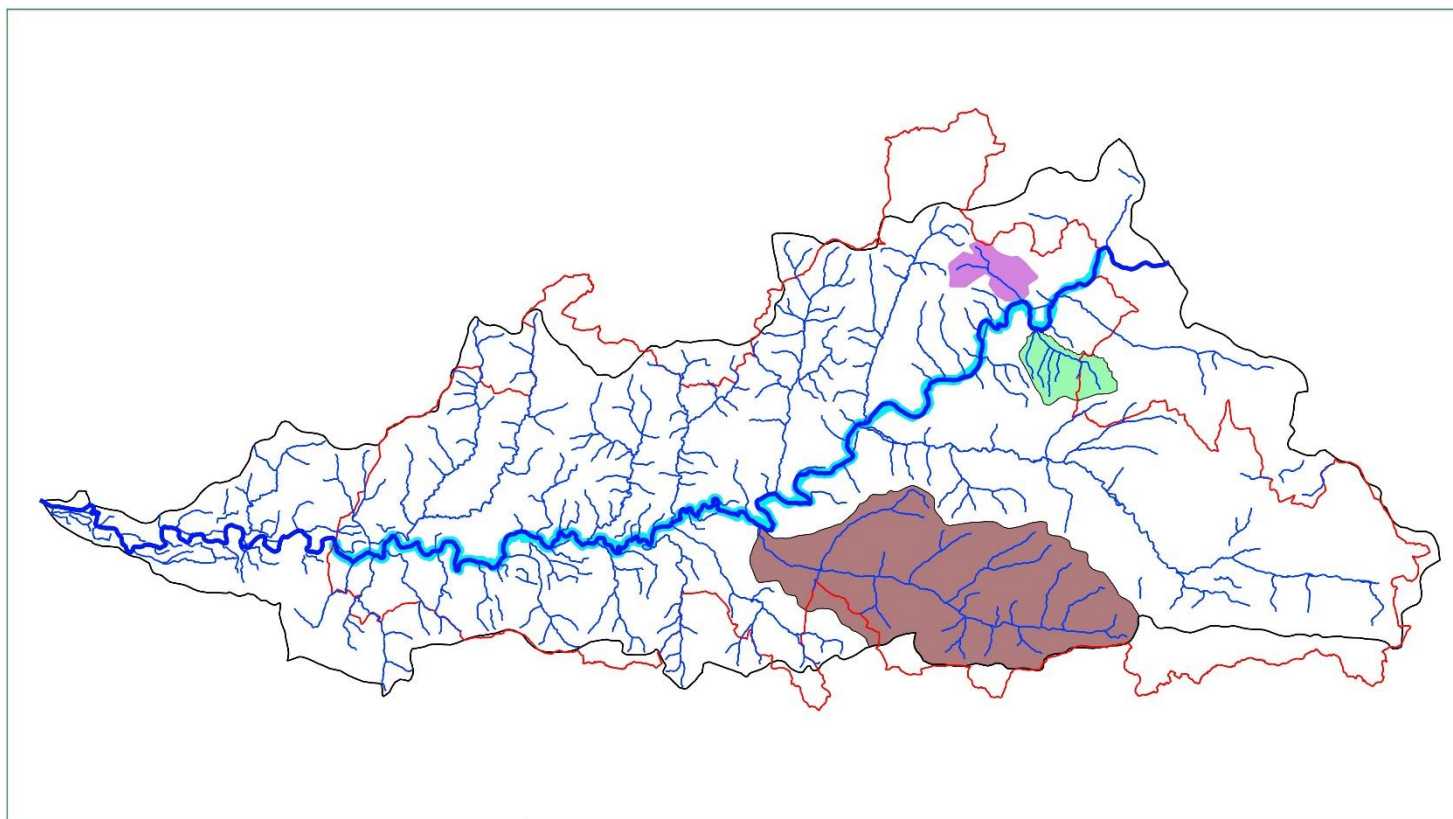
Copyright : SMBI, ASP, BD Carthage

Légende

Périmètre d'intervention du SMBI	EPCI membres :
L'Isle et l'Auvézère	CA GRAND PERIGUEUX
Principaux affluents	CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD
Limite des communes	CC ISLE DOUBLE LANDAIS
	CC ISLE LOUE AUEZERE EN PERIGORD
	CC ISLE VERN SALEMBRE
	CC TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT

Figure 2 : Carte du réseau hydrographique concerné par cette DIG (secteur en aval de l'Isle, avant la fusion du 01/01/19)

Source : SMBI



Secteurs concernés par la DIG du bassin versant de l'Isle



Copyright : SMBI, Agence de l'Eau



0 7.5 km

Légende

- l'Isle
 - réseau hydrographique
 - périmètre SMBI
 - bassin versant de l'Isle
- secteurs d'interventions
- bassin versant du Naussac
 - espace de mobilité de l'Isle
 - bassin versant de la Crempse
 - bassin versant du Jouis

3 Objectif du programme de travaux

A) Objectif

Dans le cadre des objectifs d'atteinte et de maintien du bon état écologique et chimique de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, les secteurs feront l'objet de programmations d'actions afin de mobiliser des moyens humains et financiers pour atteindre ces objectifs (Tableau 2 à Tableau 5).

Tableau 2 : Objectif du programme d'action du PPG Crempse 2018-2022

Source : SMI

secteur	Enjeux	Objectifs
La Crempse	Protection et la valorisation du patrimoine naturel	Pérenniser et améliorer les fonctionnalités de la ripisylve
		Restaurer le profil en long et en travers du cours d'eau
		Restauration de la continuité écologique
		Protéger et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales
	Gérer les espèces envahissantes animales et végétales	
	Gestion quantitative de l'eau	Gestion intégrée des usages de l'eau pour limiter les phénomènes d'étiage et de crue.
	Gestion qualitative de l'eau	Réduire l'impact des ANC
Réduire l'impact des produits phytosanitaire et des abreuvoirs		
Valorisation du tourisme vert	Développer le tourisme vert	

Tableau 3 : Objectif du programme d'action du PPG de l'Isle 2018-2022

Source : SMI

PPG	Enjeux	Objectifs
L'Isle	Protéger et valoriser le patrimoine naturel	Garantir une ripisylve fonctionnelle
		Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales
		Augmenter la naturalité de l'Isle
		Restaurer la continuité écologique pour l'Anguille européenne et sédimentaire
		Restaurer la continuité écologique verte
		Restaurer les annexes hydrauliques
	Gestion quantitative de la ressource en eau	Gérer les espèces envahissantes animales et végétales
		Garantir et protéger la fonction d'écrêtage de crue et soutien d'étiage des zones humides
		Gestion intégrée de la ressource disponible
	Améliorer la qualité de l'eau	Prévenir des événements de crue
		Assurer la fonction épuratrice des zones humides
		réduire l'impact des assainissements
		Réduire l'impact des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques
	Valoriser le tourisme en vallée de l'Isle	Réduire l'impact des déchets
		Développer l'itinérance douce
		Développer le tourisme « pêche »
	Développer le tourisme vert	

Tableau 4 : Objectif du programme d'action du PPG du Jouis 2018-2022

Source : SMBI

secteur	Enjeux	Objectifs
Le Jouis	Qualité de la ressource et des milieux	Augmenter la naturalité des cours d'eau du bassin
		Limiter la propagation des espèces invasives
		Pérenniser et améliorer les fonctionnalités de la ripisylve
		Préserver et gérer durablement les zones humides
		Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement
	Quantité de la ressource	Gestion intégrée des usages de l'eau pour limiter les phénomènes d'étiage et de crue
		Préserver la quantité d'eau du bassin
	Valorisation touristique du bassin du Jouis	Communiquer et sensibiliser autour de la gestion pérenne des milieux aquatiques et humides
		Développer le tourisme vert

Tableau 5 : Objectif du programme d'action du bassin du Naussac 2018-2022

Source : SMBI

secteur	Enjeux	Objectifs
Le Naussac	Protéger et valoriser le patrimoine naturel	Garantir une ripisylve fonctionnelle
		Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales
		Augmenter la naturalité des cours d'eau
	Protéger et valoriser le patrimoine naturel / Gestion quantitative de la ressource en eau	Augmenter la naturalité des cours d'eau / Gestion intégrée des usages de l'eau pour limiter les phénomènes d'étiage et de crue.
	Améliorer la qualité de l'eau	Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement

B) Interventions d'urgence

Le programme de travaux pourra faire l'objet d'adaptations, en particulier pour prendre en compte des interventions non prévisibles rendues nécessaires à la suite d'une crue ou de tout autre événement naturel majeur et des interventions destinées à garantir la sécurité des engins nautiques non motorisés ainsi que toute opération s'intégrant dans un plan d'action et de prévention des inondations.

4 Réunions publiques

Le SMBI a présenté aux propriétaires des parcelles cadastrales concernées les actions ainsi que le contexte réglementaire. Ces présentations se sont déroulées durant des réunions publiques par secteur en 2018 :

- En mai, une réunion sur le bassin du Jouis,
- En juin et juillet, trois réunions sur le bassin de la Crempse,
- En novembre, trois réunions sur l'axe de l'Isle,
- En novembre, une réunion sur le bassin du Naussac.

5 Dispense d'enquête publique

Les travaux réalisés n'entraînent pas d'expropriation des propriétaires, le SMBI ne demande pas de participation financière aux propriétaires riverains pour les travaux réalisés. Conformément à l'article L 151- 37 du code rural et de la pêche maritime, le maître d'ouvrage sollicite une dispense de réalisation d'enquête publique.

Il est à noter que le projet par ces actions développées notamment dans le Tableau 6 (synthèse) n'est pas soumis à Autorisation Loi sur l'eau (L 210 et suivants) à autorisation environnementale.

Extrait de l'article L 151- 37 du code rural et de la pêche maritime :

Sont également dispensés d'enquête publique, sous réserve qu'ils n'entraînent aucune expropriation et que le maître d'ouvrage ne prévoie pas de demander une participation financière aux personnes intéressées, les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques. Il est cependant procédé comme indiqué à l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 précitée.

6 Dossier au titre de la loi sur l'eau

En référence aux articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, certains travaux, réalisés dans les programmes quinquennaux en vertu de l'article L211-7 par le SMBI, peuvent entrer dans la nomenclature précisée dans les articles R214-1 du code de l'environnement et peuvent être ainsi soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques (LEMA). Les actions peuvent faire l'objet des règles de cumul sur le bassin versant. En aucun cas, elles ne dépasseront les critères Déclaratif.

Ces rubriques sont 3120 D, 3150 D et 3240D régime déclaratif par bassin versant (Crempse, Naussac, Jouis, et axe de l'Isle)

Dans ce cas où les actions sont concernées par un dossier loi sur l'eau, elles seront traitées dans un dossier d'incidence loi sur l'eau et des milieux aquatiques réalisé à cet effet, indépendant de cette DIG. Les tableaux résumant les actions de fonction des secteurs (Tableau 6). Cela permettra d'ajuster plus précisément les modalités selon les besoins et de traiter les incidences en temps réel. Une programmation annuelle permettra d'élaborer des dispositions loi sur l'eau.

Tableau 6 : Actions concernées par des dossiers au titre de la loi sur l'eau (régime déclaratif au titre de la Loi sur l'Eau)

Secteur	Objectifs des actions		Action	
			N°	typologie
L'Isle	Gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides	Augmenter la naturalité des cours d'eau et des milieux aquatiques associés	7	Gérer les embâcles selon leur mobilité et les enjeux locaux
			8	Gestion des protections de berge présentes
			9	Gestion des érosions de berge et des remblais longitudinaux (établir une analyse coût / bénéfice comparative des solutions)
			11	Restaurer des zones de frayères à Brochet
			14	Porter un projet de restauration de la Trame Verte et Bleue au sein de la vallée de l'Isle
			15	Porter un projet de restauration de la Trame Bleue sur l'axe Isle
		Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales	19	Appliquer le plan de gestion des zones humides sous maîtrise foncière
			20	Etablir un plan de gestion sur les parcelles sous maîtrise du syndicat ou en appui des propriétaires
			21	Restaurer des mares
			35	Disposer d'une cale de mise à l'eau fonctionnelle par bief
La Crempse	Gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides	Gestion de la ressource	28	Garantir l'écoulement de l'eau des sources aux ruisseaux en accord avec le propriétaire
			33	sensibilisation à amélioration des points d'abreuvements des bétails
		Restauration de la continuité écologique	17A	Restauration de la continuité écologique
			17B	Restauration de la continuité écologique
		Restaurer le profil en long et en travers du cours d'eau	13	Reprofiler les berges
			14A	Aménager les passages à gué impactants et incitation à l'aménagement des passerelles privées en mauvais état et sans utilité
			14B	Aménager les passages à gué impactants et incitation à l'aménagement des passerelles privées en mauvais état et sans utilité
			16	Gestion des embâcles
			18	Dynamisation des habitats
			19	Création de nouvelles portions de cours d'eau
			20A	réfléchir au devenir des plans d'eau
			20B	réfléchir au devenir des plans d'eau
			20C	réfléchir au devenir des plans d'eau
Le Jouis	Gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides	Augmenter la naturalité des cours d'eau et des milieux aquatiques associés	16	Gérer de manière adéquate les embâcles
			17	Rendre les ouvrages bloquants transparents
		Gestion de la ressource	21	Restaurer les sources
			23	Réfléchir au devenir des plans d'eau
		Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales	12	Etablir un plan de gestion sur les parcelles où le foncier est maîtrisé, engager des travaux de gestion et en mesurer les effets
15	Restaurer des mares			
Le Naussac	Gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides	Augmenter la naturalité des cours d'eau et des milieux aquatiques associés	8	Réfléchir sur la naturalité des cours d'eau
		Augmenter la naturalité des cours d'eau / Gestion intégrée des usages de l'eau pour limiter les phénomènes d'étiage et de crue.	7	Reprofiler les berges

III. Mémoire justifiant l'intérêt général de l'opération

D'après le diagnostic de chaque secteur, des problématiques semblables ressortent. Les cours d'eau ont fait l'objet de nombreux aménagements anthropiques.

1 Pressions sur la morphologie du cours d'eau

La morphologie est impactée, c'est à dire que l'écoulement n'est plus naturel. Majoritairement, les cours d'eau ne sont plus sinueux et les écoulements ne sont plus diversifiés (tracé en ligne droite, berge enrochée, lit du cours d'eau incisé...). Les pressions sont :

- Rectification, curage et recalibrage
- Présence d'ouvrage hydraulique.
- Présence de plans d'eau
- Navigabilité de l'Isle
- Urbanisme présent en bord de cours d'eau (Bassin du Naussac)

2 Pressions liées à l'activité agricole

L'activité agricole impacte les cours d'eau (quantitativement et qualitativement). Les pressions sont :

- Présence de grande culture
- Prélèvement de l'eau
- Suppression des haies et réduction de la ripisylve
- Présence de la sylviculture au bord de l'Isse

3 Pression liées aux espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes vont bouleverser profondément un milieu : par son développement cette espèce va concurrencer les espèces autochtones. Les usages anthropiques peuvent également être perturbés.

4 Pressions liées à l'usage de la ressource en eau

Les prélèvements à des fins agricoles, d'adduction en eau potable ou à des fins privées peuvent, lorsqu'ils sont importants, avoir un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau, Ils accentuent le phénomène d'étiage et peuvent parfois causer l'assec des affluents.

Les stations d'épuration rejettent les eaux épurées directement dans les cours d'eau. Selon l'état et la nature des dispositifs d'assainissement celles-ci peuvent avoir un impact plus ou moins significatif sur les milieux aquatiques et ce par l'apport de matière polluantes.

L'assainissement non collectif impacte également les milieux. Les rejets peuvent donc impacter de façon significative la qualité de l'eau.

5 Pressions liées aux infrastructures et aux usages

Les infrastructures (routes, ponts, lignes électriques, etc.) vont avoir une pression sur différents compartiments de l'écosystème.

Les dysfonctionnements des infrastructures sont identifiables au travers de :

- la diminution de la mobilité latérale et l'artificialisation des berges (pont, voiries riveraines de l'Isle, zone urbaine, zone de loisirs, pratiques de la pêche, etc.),
- la dégradation de la qualité de l'eau (rejets des STEP, ANC, lessivage des zones urbanisées, etc.),
- la gestion de la ressource est plus complexe (les zones urbaines imperméabilisent les sols et accélèrent les phénomènes de crues).

6 Légitimité du SMBI à porter l'intérêt général

Le programme d'actions porté par le Syndicat doit permettre l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau, par la réalisation d'études et de travaux sur le milieu physique : lit, berges, lit majeur, ouvrages hydrauliques, etc et ses composantes (végétales et animales).

De par ses compétences, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle est une structure publique pouvant intervenir sur le milieu avec une vision globale des problématiques à l'échelle du bassin hydrographique de l'Isle.

Les actions du SMBI contribuent à l'atteinte et au maintien du bon état des masses d'eau. Au 1 janvier 2019, le SMBI a pris la compétence GEMAPI sur l'ensemble du secteur de l'Isle sur plus de 1 800 km avec 137 communes.

IV. Nature des actions et estimation du coût financier

1 Préambule

En fonction des problématiques des secteurs, des actions sont intégrées dans trois programmes indépendants de PPG dans le but de restaurer, préserver et de tenter d'améliorer au mieux la qualité des milieux aquatiques.

En fonction des incidences des travaux sur les milieux, des dossiers selon la nomenclature autorisation au titre de la loi sur l'eau seront réalisés. Ils seront réalisés le cas échéant. Dans cette DIG, aucune action incluant la nomenclature autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ne sera réalisé.

2 Gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides

A) Généralités

Cette action globale regroupe plusieurs actions classifiées en objectifs globaux sur les secteurs :

- Augmenter la naturalité des cours d'eau
- Gérer les espèces envahissantes animales et végétales
- Gestion de la ressource
- Pérenniser et améliorer la ripisylve
- Etudier et améliorer le fonctionnement des zones humides
- Restauration de la continuité écologique
- Restaurer le profil en long et en travers du cours d'eau
- Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales
- Réduire l'impact des assainissements
- Réduire l'impact des produits phytosanitaires et des abreuvoirs
- Communiquer et sensibiliser autour de la gestion pérenne des milieux aquatiques et humides

Il est à noter que certaines actions ne sont pas intégrées dans cette action globale mais dans une autre action compte tenu de la proximité entre les objectifs.

B) Secteur de l'Isle

Les actions sur le secteur de l'Isle sont regroupées (Tableau 7).

Tableau 7 : Secteur de l'Isle : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides

Objectifs globaux	Fiche action		Dossier loi sur l'eau	Coût financier
Gérer les espèces envahissantes animales et végétales	2	Supprimer les espèces indésirables	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	17 379,00 €
	24	Porter un plan de lutte coordonnée contre le ragondin	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	213 000,00 €
	25	Limiter le développement de l'érable négundo dans les zones à enjeux	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	89 750,00 €
	26	Limiter le développement de la jussie dans les zones à enjeux	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	236 750,00 €
	27	Gérer les populations de bambou selon les enjeux	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	61 960,00 €
	29	Mener une veille sur l'émergence de nouvelles espèces	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 860,00 €
Gestion de la ressource	16	Sensibiliser les permissionnaires et propriétaires d'ouvrages à une gestion adaptée de leurs ouvrages	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 720,00 €
Pérenniser et améliorer les fonctionnalités de la ripisylve	1	Sélectionner les cépées et individus pour diversifier les âges et essences y compris gestion des arbres morts sur pieds et en berge	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	270 524,00 €
	3	Evaluer l'impact de maladie comme le phytophthora , chalarose (frêne) en mesure préventive et mettre en place un protocole de suivi	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 110,00 €
	4	Disposer d'une ripisylve plus large et diversifiée (plantation et évolution naturelle, gestion DPF, BCAE)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	106 023,75 €
	5	Elaborer un partenariat avec les gestionnaires du DPF pour coordonner les actions sur le domaine	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 907,50 €
	6	Associer les riverains lors des opérations au droit de leur parcelle (DPF et privé)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 310,00 €
	10	Développer un partenariat avec le monde de la Pêche (Fédération et AAPPMA) pour coordonner et sensibiliser autour de la pêche et du volet piscicole	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 250,00 €
	17	Développer un partenariat avec le monde agricole	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 360,00 €
	28	Mener des travaux de lutte contre les autres espèces envahissantes présentes et émergentes	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	43 500,00 €
	39	Mener des actions de sensibilisation sur la fragilité et intérêts de gestion de ces milieux	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	69 520,00 €
Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales	18	Poursuivre l'animation foncière de zones humides dans le lit majeur de l'Isle	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	197 180,00 €
	19	Appliquer le plan de gestion des zones humides sous maîtrise foncière	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	392 000,00 €
	20	Etablir un plan de gestion sur les parcelles sous maîtrise du syndicat ou en appui des propriétaires	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	4 150,00 €
	21	Restaurer des mares	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	37 008,00 €
	22	Participer à l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Isle	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	51 545,00 €
	31	Identifier, préserver et aménager les habitats de vie pour la Cistude d'Europe	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	15 950,00 €
	32	Effectuer des suivis de populations d'espèces patrimoniales ou indicatrices (piscicoles, Vison d'E., Cistude d'E, odonates, lépidoptères, ...)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	14 660,00 €
	40	Partager des éléments de connaissances auprès des partenaires et permettant la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, etc.)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 220,00 €
Réduire l'impact des assainissements	41	Communiquer auprès des gestionnaires compétents à l'impact des assainissements sur les milieux aquatiques et humides et au développement des zones de rejets végétalisés	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	3 440,00 €
Réduire l'impact des produits phytosanitaire et des abreuvoirs	42	Actions de sensibilisation aux démarches de réduction des phytosanitaires auprès des communes et des propriétaires	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 060,00 €
Augmenter la naturalité des cours d'eau et des milieux aquatiques associés	7	Gérer les embâcles selon leur mobilité et les enjeux locaux	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	24 000,00 €
	8	Gestion des protections de berge présentes	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	19 368,00 €
	9	Gestion des érosions de berge et des remblais longitudinaux (établir une analyse coût / bénéfice comparative des solutions)	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	20 430,00 €
	11	Restaurer des zones de frayères à Brochet	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	293 610,00 €
	13	Mener une étude-diagnostic sur les possibilités d'aménagement du bief Taillepetit - Puy St Astier	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	22 500,00 €
	14	Porter un projet de restauration de la Trame Verte et Bleue au sein de la vallée de l'Isle	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	206 500,00 €
	15	Porter un projet de restauration de la Trame Bleue sur l'axe Isle	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	96 550,00 €
	23	Etablir un programme de collecte des objets flottants auprès des gestionnaires d'ouvrages	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	31 400,00 €
	30	Gestion des herbiers aquatiques de l'Isle adaptée au développement de la navigation	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	87 750,00 €
Etudier et améliorer le fonctionnement des zones humides	38	Appuyer les collectivités à une gestion plus intégrée et notamment à prendre en compte la GEMAPI	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	8 490,00 €

C) Secteur

Les actions sur le secteur de la Crempse sont regroupées (Tableau 8).

Tableau 8 : Secteur de la Crempse : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides

Objectifs globaux	Fiche action		Dossier loi sur l'eau	Coût financier
Gérer les espèces envahissantes animales et végétales	26	Travaux d'éradication des espèces animales envahissantes présentes	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	35 350 €
	27	Sensibiliser les riverains à la non propagation et aux dangers de ces espèces	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	14 925 €
	3	Enlèvement des espèces indésirables (peupliers, arbres d'ornement, etc.)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	10 000 €
	7	Réaliser des inventaires exhaustifs des espèces envahissantes	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 700 €
	8	Opérations d'éradication des espèces végétales invasives	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 400 €
	9	Evaluer l'impact de maladie comme le phytophthora , chalarose (frêne) en mesure préventive et mettre en place un protocole de suivi	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 250 €
Gestion de la ressource	28	Garantir l'écoulement de l'eau des sources aux ruisseaux en accord avec le propriétaire	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	1 586 €
	29	Actualiser la liste des cours d'eau et communiquer autour de cet inventaire	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 500 €
	33	sensibilisation à amélioration des points d'abreuvements des bétails	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	51 300 €
Limiter les phénomènes d'étiage et de crue des zones humides	30	Poursuivre les suivis d'étiages	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	7 500 €
	31	Sensibilisation au suivi du réseau de prélèvement, mise en place d'un partenariat avec les structures compétentes	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	5 350 €
Pérenniser et améliorer les fonctionnalités de la ripisylve	1	Plantations dans les zones trop à nues	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	165 408 €
	11	Privilégier l'utilisation du génie végétal	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 000 €
	2	Maintien des bandes enherbées sans progression qu'elle soient herbacées ou boisées	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	7 200 €
	4	Diversification des essences et des classes d'âges	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	44 128 €
	5	Entretien courant de la végétation rivulaire et du bois mort	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	32 000 €
Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales	10	Communication et sensibilisation des riverains	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 700 €
	22	Protection foncière des zones humides	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	28 100 €
	23	Mettre à jour l'inventaire des zones humides et identifier les plus favorables à la recharge des nappes et à l'épuration	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	6 000 €
	24	Mettre en place un plan de gestion et de suivi des zones sous maîtrise foncière	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	3 000 €
	25	Poursuivre le suivi d'espèces patrimoniales en partenariat avec des structures compétentes	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	4 400 €
Réduire l'impact des assainissements	32	Mise en place d'un partenariat avec les structures compétentes gérant l'assainissement	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 340 €
Restauration de la continuité écologique	17A	Restauration de la continuité écologique	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	50 250 €
	17B	Restauration de la continuité écologique	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	3 120 €
	17C	Restauration de la continuité écologique	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 800 €
Restaurer le profil en long et en travers du cours d'eau	12	Vérifier les protections de berges au niveau des communes et suivre l'érosion	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 500 €
	13	Reprofilier les berges	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	3 000 €
	14A	Aménager les passages à gué impactants et incitation à l'aménagement des passerelles privées en mauvais état et sans utilité	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	1 995 €
	14B	Aménager les passages à gué impactants et incitation à l'aménagement des passerelles privées en mauvais état et sans utilité	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	1 305 €
	15A	Réfléchir sur la naturalité des cours d'eau	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 400 €
	15B	Réfléchir sur la naturalité des cours d'eau	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	22 400 €
	16	Gestion des embâcles	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	28 000 €
	18	Dynamisation des habitats	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	8 000 €
	19	Création de nouvelles portions de cours d'eau	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	8 700 €
	20A	réfléchir au devenir des plans d'eau	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	91 400 €
	20B	réfléchir au devenir des plans d'eau	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	4 500 €
	20C	réfléchir au devenir des plans d'eau	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	33 000 €
21	sensibiliser les propriétaires à la réglementation en vigueur.	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	10 600 €	
Total général				704 107 €

D) Secteur du Jouis

Les actions sur le secteur du Jouis sont regroupées (Tableau 9).

Tableau 9 : Secteur du Jouis : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides

Objectifs globaux	Action		Dossier loi sur l'eau *	Somme des coûts TTC	
	N°	typologie			
Augmenter la naturalité des cours d'eau et des milieux aquatiques associés	16	Gérer de manière adéquate les embâcles	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement	10 242,00 €	26 117 €
	17	Rendre les ouvrages bloquants transparents	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement	15 875,00 €	
Gérer les espèces envahissantes animales et végétales	5	Mener des travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	25 218,00 €	28 335,50 €
	6	Porter un plan de lutte coordonnée contre le ragondin	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 500,00 €	
	7	Mener une veille sur l'émergence de nouvelles espèces	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	277,50 €	
	8	Sensibiliser les administrés sur les risques d'invasion de ces espèces	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	340,00 €	
Gestion de la ressource	20	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique du bassin	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	8 000,00 €	32 910 €
	21	Restaurer les sources	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement	1 750,00 €	
	23	Réfléchir au devenir des plans d'eau	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement	23 160,00 €	
Limiter les phénomènes d'étiage et de crue des zones humides	22	Présenter un projet de gestion du tronçon JAB	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 250,00 €	1 250,00 €
Pérenniser et améliorer les fonctionnalités de la ripisylve	1	Sélectionner les cépées et individus pour diversifier les âges et essences, gérer les espèces indésirables	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	49 105,00 €	78 335,10 €
	2	Gérer le bois morts sur pieds et en berge	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	5 021,00 €	
	3	Sensibiliser les propriétaires riverains et agriculteurs à disposer d'une ripisylve plus large (BCAE)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 650,00 €	
	4	Planter dans les zones à faible largeur ou densité	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	22 559,10 €	
Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales	10	Appuyer techniquement les propriétaires et exploitants agricoles de zones humides dégradées ou non	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	3 000,00 €	55 698,00 €
	11	Porter une animation foncière sur le bassin du Jouis	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	34 190,00 €	
	12	Etablir un plan de gestion sur les parcelles où le foncier est maîtrisé, engager des travaux de gestion et en mesurer les effets	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement	9 000,00 €	
	13	Développer le partenariat avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture sur la thématique de l'exploitation par l'élevage	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	408,00 €	
	14	Promouvoir les pratiques respectueuses des zones humides	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	600,00 €	
	15	Restaurer des mares	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement	8 500,00 €	
Restaurer le profil en long et en travers du cours d'eau	9	Ouvrir et aménager certaines zones humides au grand public	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	5 000,00 €	5 000,00 €

E) Secteur du Naussac

Les actions sur le secteur du Jouis sont regroupées (Tableau 10).

Tableau 10 : Secteur de Naussac : actions sur la gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides

Objectifs globaux	Action		Dossier loi sur l'eau	Somme des coûts TTC
Garantir une ripisylve fonctionnelle	1	Sélectionner les cépées et individus pour diversifier les âges et essences y compris gestion des arbres morts sur pieds et en berge	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	33 440,00 €
	2	Disposer d'une ripisylve plus large et diversifiée (plantation et évolution naturelle, BCAE)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	16 060,00 €
Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales	3	Protection foncière des zones humides	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	21 600,00 €
	4	Mettre en place un plan de gestion et de suivi des zones sous maîtrise foncière	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	5 980,00 €
	5	Poursuivre le suivi d'espèces patrimoniales en partenariat avec des structures compétentes	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 120,00 €
Augmenter la naturalité des cours d'eau et des milieux aquatiques associés	6	Restauration de la continuité écologique	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 000,00 €
Augmenter la naturalité des cours d'eau / Gestion intégrée des usages de l'eau pour limiter les phénomènes d'étiage et de crue.	7	Reprofiler les berges	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	15 500,00 €
		Réfléchir sur la naturalité des cours d'eau	action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	1 250,00 €
	8		action pouvant être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude. Le dossier sera alors déposé ultérieurement.	15 750,00 €
Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	9	sensibiliser les propriétaires à la réglementation en vigueur.	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 770,00 €
Total général				116 470,00 €

3 Développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques

A) Généralités

Cette action globale regroupe plusieurs actions classifiées en objectifs globaux sur les secteurs :

- Communiquer et sensibiliser autour de la gestion pérenne des milieux aquatiques et humides
- Développer le tourisme vert
- Développer la navigation fluviale
- Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement

Il est à noter que certaines actions ne sont pas intégrées dans cette action globale mais dans une autre action compte tenu de la proximité entre les objectifs.

B) Secteur de l'Isle

Les actions sur le secteur sont résumées (Tableau 11).

Tableau 11 : secteur de l'Isle : actions sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques

Objectifs globaux	Action		Dossier loi sur l'eau	Somme des coûts TTC	
	N°	typologie			
Développer le tourisme vert	12	Créer des parcours dédiés à la pratique de la pêche	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	126 450,00 €	324 950,00 €
	36	Entretien des parcours d'itinérance douce terrestre en bordure de l'Isle	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	197 500,00 €	
	37	Participer avec les partenaires touristiques à la communication autour des usages sur l'Isle : navigation, itinérance douce et loisir pêche	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 000,00 €	

C) Secteur de la Crempse

Ces actions regroupent plusieurs objectifs (Tableau 12) :

Tableau 12 : secteur de la Crempse : actions sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques

Objectifs globaux	Action		Dossier loi sur l'eau	Somme des coûts financiers (TTC)	
	N°	typologie			
Communiquer et sensibiliser autour de la gestion pérenne des milieux aquatiques et humides	38	Valoriser la pêche et les activités liées aux milieux aquatiques	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	5 000 €	17 800 €
	39	Animations nature et développement d'outils de sensibilisation spécifiques au territoire	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	9 500 €	
	6	Entretien des secteurs fréquentés par le public	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 500 €	
	40	Communiquer sur les travaux menés dans la presse locale	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 800 €	
Développer le tourisme vert	36	Aménagement de panneaux en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	9 025 €	14 975 €
	37	Création d'un pôle touristique et écologique sur la vallée de la Crempse.	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	3 500 €	
	41	Collaboration pour un partage d'expérience et de pratiques entre Issac-Bourgnac et Chandler au Canada	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 450 €	
Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	34	Concourir à la mise en place d'n partenariat avec la chambre d'agriculture.	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	1 500 €	5 100 €
	35	Sensibilisation aux pratiques utilisant peu de phyto	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	3 600 €	

D) Secteur du Jouis

Ces actions regroupent plusieurs objectifs (Tableau 13).

Tableau 13 : secteur du Jouis : actions sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques

Objectifs globaux	Action		Dossier loi sur l'eau	Somme des coûts financiers (TTC)	
	N°	typologie			
Communiquer et sensibiliser autour de la gestion pérenne des milieux aquatiques et humides	24	Communiquer sur les travaux menés dans la presse locale	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	340,00 €	18 340,00 €
	25	Sensibiliser les scolaires et grands publics sur la fragilité et intérêts de gestion de ces milieux	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	18 000,00 €	
Développer le tourisme vert	26	Assister la (les) collectivité(s) à l'élaboration du projet de sentier de l'Oie, notamment sur le volet "Eau"	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 090,00 €	2 090,00 €
Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	18	Sensibiliser à des aménagements agro-écologiques (type MAEC)	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	530,00 €	530,00 €

E) Secteur de Naussac

Ces actions regroupent plusieurs objectifs (Tableau 14Tableau 13).

Tableau 14 : Secteur de Naussac : action sur le développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques

Objectifs globaux	Action		Dossier loi sur l'eau	Somme des coûts TTC
Sensibiliser aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	10	Mener des actions de sensibilisation sur la fragilité et intérêts de gestion de ces milieux	action non soumise à un dossier loi sur l'eau	2 730,00 €

V. Incidences du projet du site Natura 2000

1 Généralités

Les impacts liés aux actions des PPG de la Crempse, de l'Isle et du Jouis sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides (écologie, hydromorphologie...) pourront faire l'objet de dossier au titre de la loi sur l'eau en fonction de leurs atteintes sur le milieu. Pour l'Isle, des évaluations de l'incidence Natura 2000 seront aussi élaborées avec des mesures correctrices et compensatoires.

Ce présent document expose de manière générale les incidences de Natura 2000.

2 Présentation du site Natura 2000 de la vallée de l'Isle en Dordogne

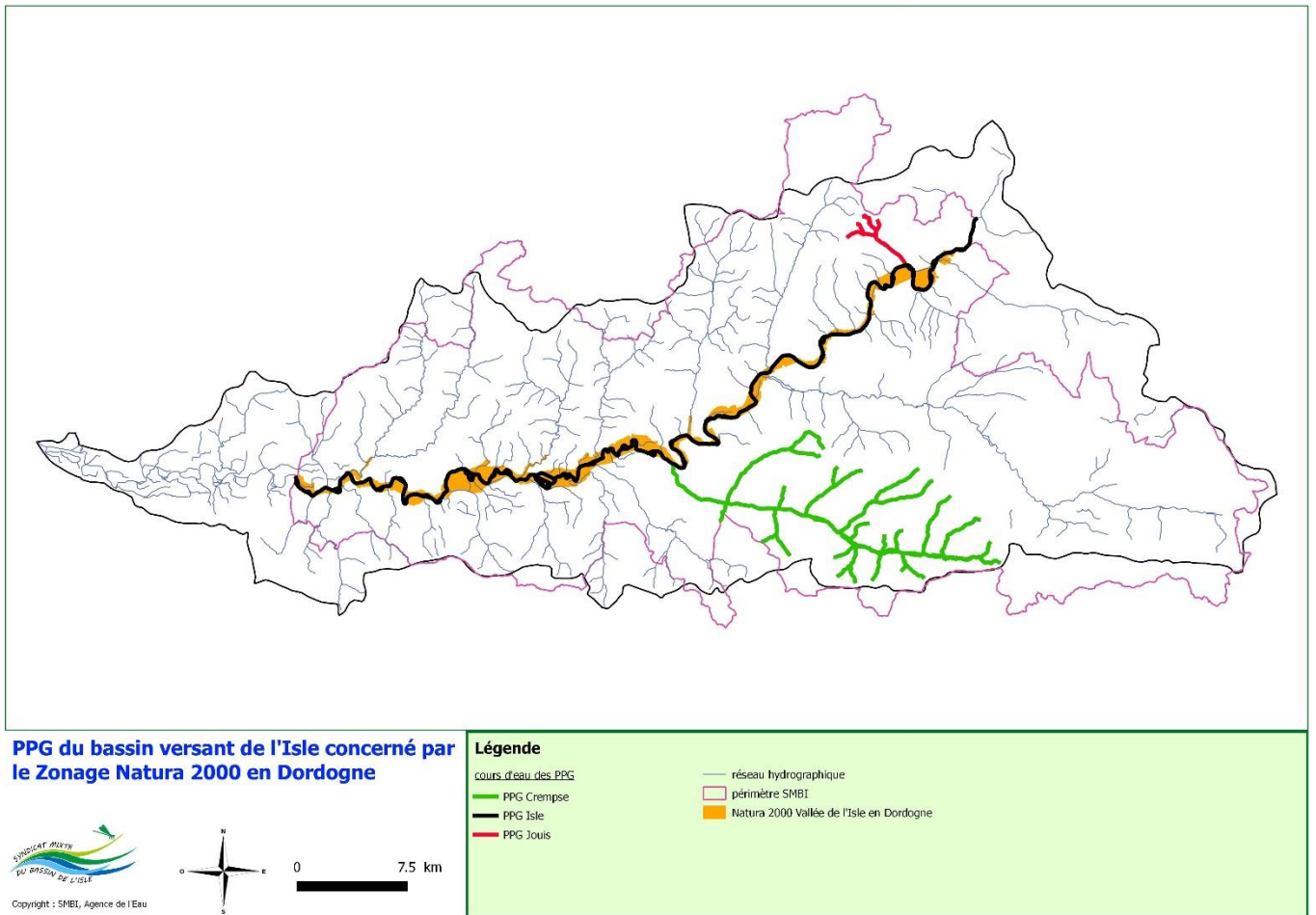
A) Localisation géographique

Ce présent document explique l'ensemble des actions des trois PPG. Parmi les trois PPG, seul celui de l'Isle est concerné par un zonage Natura 2000 dans le département de la Dordogne. Il s'agit de : FR7200661 - VALLÉE DE L'ISLE DE PÉRIGUEUX À SA CONFLUENCE AVEC LA DORDOGNE (Figure 3).

Des actions seront menées au sein de l'emprise des sites Natura 2000, une évaluation des incidences de ces actions doit donc être réalisée.

Dix-neuf commune sont concernées : Razac sur l'Isle, Montrem, Saint Léon sur l'Isle, Annesse et Beaulieu, Saint Astier, Ménesplet, Le Pizou, Moulin-Neuf, Douzillac, Neuvic, Sourzac, Saint Front de Pradoux, Mussidan, Saint Louis en l'Isle, Saint Martin l'Astier, Saint Laurent des Hommes, Saint Médard de Mussidan, Montpon Ménéstérol, Saint Martial d'artenset

Figure 3 : cartographie de Natura 2000 de la vallée de l'Isle



B) Analyse des effets sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires

a) Synthèse des actions

Le tableau résume les actions, en terme de travaux, pouvant impacter le zonage Natura 2000 de la vallée de l'Isle en Dordogne (Tableau 15).

Tableau 15 : Actions du PPG de l'Isle susceptible de provoquer un impact sur le milieu en zone Natura 2000 « Vallée de l'Isle »

Objectifs des actions	Action					
	Numéro	Nom	Susceptible d'impacter N2000	Dossier loi sur l'eau *		
Gestion du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides	7	Gérer les embâcles selon leur mobilité et les enjeux locaux	X	Oui		
	8	Gestion des protections de berge présentes	X	Oui		
	9	Gestion des érosions de berge et des remblais longitudinaux (établir une analyse coût / bénéfice comparative des solutions)		Non		
	Augmenter la naturalité des cours d'eau et des milieux aquatiques associés	11	Restaurer des zones de frayères à Brochet	X	Oui	
		13	Mener une étude-diagnostic sur les possibilités d'aménagement du bief Taillepetit - Puy St Astier		Non	
		14	Porter un projet de restauration de la Trame Verte et Bleue au sein de la vallée de l'Isle		Non	
		15	Porter un projet de restauration de la Trame Bleue sur l'axe Isle		Oui	
		23	Etablir un programme de collecte des objets flottants auprès des gestionnaires d'ouvrages		Non	
		30	Gestion des herbiers aquatiques de l'Isle adaptée au développement de la navigation	X	Non	
		2	Supprimer les espèces indésirables		Non	
	Gérer les espèces envahissantes animales et végétales	24	Porter un plan de lutte coordonnée contre le ragondin		Non	
		25	Limiter le développement de l'érable négundo dans les zones à enjeux		Non	
		26	Limiter le développement de la jussie dans les zones à enjeux		Non	
		27	Gérer les populations de bambou selon les enjeux		Non	
		29	Mener une veille sur l'émergence de nouvelles espèces		Non	
	Gestion de la ressource	16	Sensibiliser les permissionnaires et propriétaires d'ouvrages à une gestion adaptée de leurs ouvrages		Non	
	Limiter les phénomènes d'étiage et de crue des zones humides	38	Appuyer les collectivités à une gestion plus intégrée et notamment à prendre en compte la GEMAPI		Non	
	Pérenniser et améliorer les fonctionnalités de la ripisylve	1	Sélectionner les cépées et individus pour diversifier les âges et essences y compris gestion des arbres morts sur pieds et en berge	X	Non	
		3	Evaluer l'impact de maladie comme le phytophthora , chalarose (frêne) en mesure préventive et mettre en place un protocole de suivi		Non	
		4	Disposer d'une ripisylve plus large et diversifiée (plantation et évolution naturelle, gestion DPF, BCAE)		Non	
		5	Elaborer un partenariat avec les gestionnaires du DPF pour coordonner les actions sur le domaine		Non	
		6	Associer les riverains lors des opérations au droit de leur parcelle (DPF et privé)		Non	
		10	Développer un partenariat avec le monde de la Pêche (Fédération et AAPPMA) pour coordonner et sensibiliser autour de la pêche et du volet piscicole		Non	
		17	Développer un partenariat avec le monde agricole		Non	
		28	Mener des travaux de lutte contre les autres espèces envahissantes présentes et émergentes		Non	
		39	Mener des actions de sensibilisation sur la fragilité et intérêts de gestion de ces milieux		Non	
		Préserver et valoriser les zones humides et les espèces patrimoniales	18	Poursuivre l'animation foncière de zones humides dans le lit majeur de l'Isle		Non
			19	Appliquer le plan de gestion des zones humides sous maîtrise foncière	X	Oui
			20	Etablir un plan de gestion sur les parcelles sous maîtrise du syndicat ou en appui des propriétaires		Oui
			21	Restaurer des mares	X	Oui
			22	Participer à l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Isle		Non
			31	Identifier, préserver et aménager les habitats de vie pour la Cistude d'Europe	X	Oui
		32	Effectuer des suivis de populations d'espèces patrimoniales ou indicatrices (piscicoles, Vison d'E., Cistude d'E., odonates, lépidoptères, ...)		Non	
		40	Partager des éléments de connaissances auprès des partenaires et permettant la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, etc.)		Non	
		Réduire l'impact des assainissements	41	Communiquer auprès des gestionnaires compétents à l'impact des assainissements sur les milieux aquatiques et humides et au développement des zones de rejets végétalisés		Non
	Réduire l'impact des produits phytosanitaire et des abreuvoirs	42	Actions de sensibilisation aux démarches de réduction des phytosanitaires auprès des communes et des propriétaires		Non	
	Développement du tourisme et de la communication sur la gestion des milieux aquatiques	12	Créer des parcours dédiés à la pratique de la pêche	X	Non	
		Développer le tourisme vert	36	Entretien des parcours d'itinérance douce terrestre en bordure de l'Isle	X	Non
37			Participer avec les partenaires touristiques à la communication autour des usages sur l'Isle : navigation, itinérance douce et loisir pêche		Non	
Développer la navigation fluviale		33	Restaurer les écluses selon un programme de développement de la navigation et entretenir les écluses de navigation et ouvrages associés	X	Oui	
		34	Porter une stratégie d'équipement des ouvrages en passes à canoës pour créer des parcours de randonnée	X	Oui	
		35	Disposer d'une cale de mise à l'eau fonctionnelle par bief		Oui	

* Dossier loi sur l'eau : oui : action pouvant potentiellement être soumise à un dossier loi sur l'eau : en fonction de l'animation et de l'étude / non : action non soumise à un dossier loi sur l'eau

C) Bilan des effets sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires

Des actions peuvent avoir une incidence non significative sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires. Dans ce cas-là, les actions se feront en prenant compte les espèces présentes (fauchage tardive, ralentissement des actions lors de la période de reproduction...). Dans tous les cas, l'objectif est de retrouver un équilibre de la biodiversité par une gestion et une restauration des milieux.

VI. Annexes

<i>Annexe 1 : Statuts du SMI</i>	1
<i>Annexe 2 : Carte détaillée du réseau hydrographique du PPG Crempse</i>	2
<i>Annexe 3 : Carte détaillée du réseau hydrographique du PPG Jouis</i>	3
<i>Annexe 4 : Carte détaillée du réseau hydrographique du PPG Isle</i>	4
<i>Annexe 5 : Carte détaillée du réseau hydrographique du Naussac</i>	5

Annexe 1 : Statuts du SMBI

Article I.3 **Objet du syndicat**

Le Syndicat a pour objet le suivi, les études, l'aménagement, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et humides, sur l'ensemble du bassin versant de l'Isle, ainsi que l'animation et la sensibilisation des riverains et acteurs locaux.

Le syndicat intervient sur la rivière Isle et ses affluents, leurs sources, leurs dépendances, leurs bras morts, leurs canaux, leurs ouvrages de navigation, tous les milieux humides ou aquatiques, présents sur le bassin versant de l'Isle, y compris sur le domaine privé.

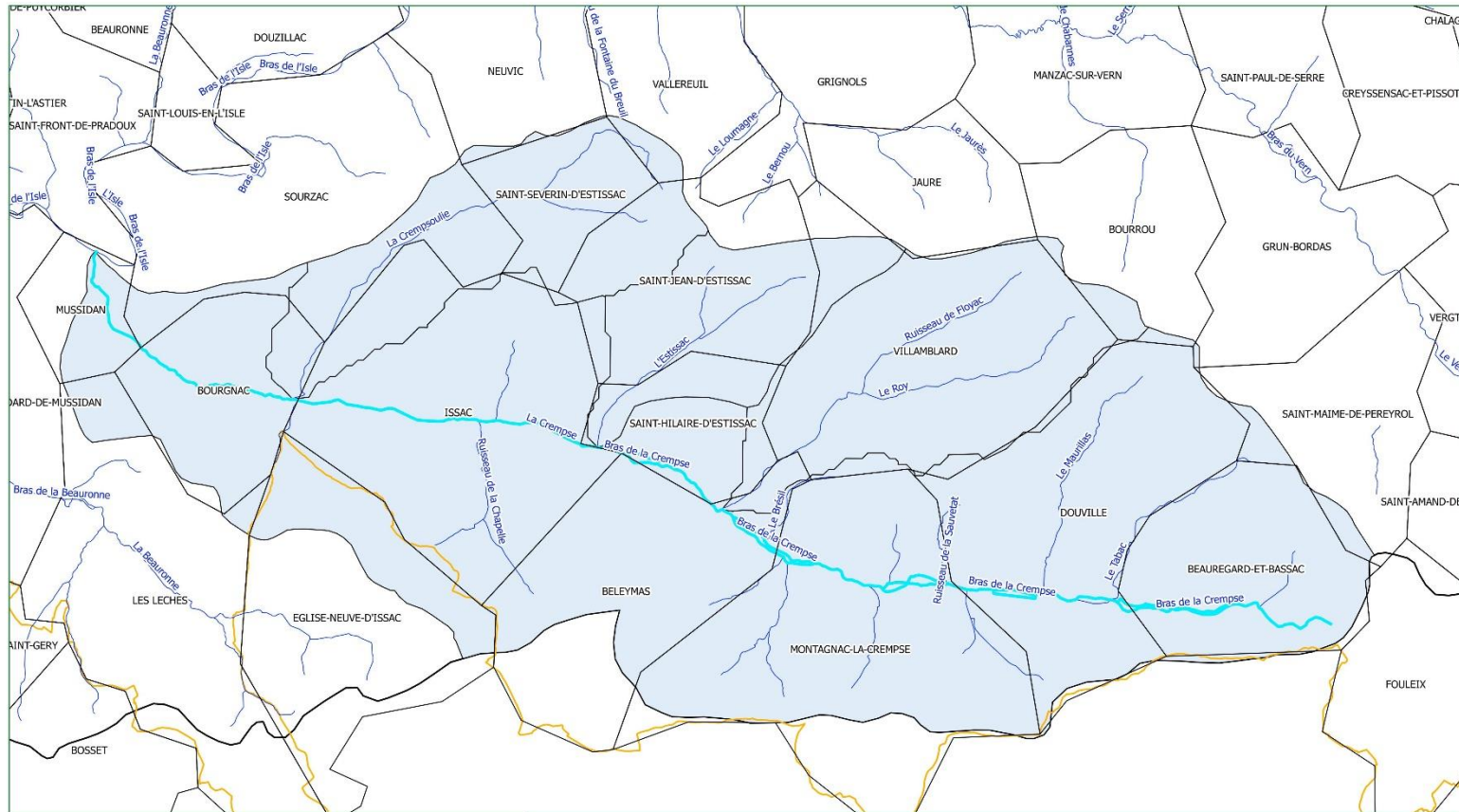
Article I.4 **Compétences**

- **Compétences obligatoires : GEMA** (items 1, 2, et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement) :
 - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- **Autres compétences portées :**
 - La défense contre les inondations et contre la mer – item 5 de l'article L211-7 du code de l'environnement (la CC IDL ne souhaitant pas transférée la PI, cette compétence devient facultative)
 - Veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides présentes sur son territoire et participe à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et locaux,
 - La mise en valeur du patrimoine lié à l'eau et les accès à la rivière,
 - Porter la maîtrise d'ouvrage, à la demande des collectivités adhérentes ou celles faisant l'objet de conventions particulières initiatrices de projets touristiques, économiques, éducatifs et pédagogique en lien avec l'eau, les milieux aquatiques et humides, la biodiversité présentes sur le bassin.

Les compétences listées ci-dessus s'appliquent différemment selon le territoire de chaque membre :

Compétences Membres du SMBI	GEMA	PI	Autres compétences
CC Isle Double Landais	OUI	NON	OUI
CC Isle Crempse en Périgord		OUI	
CC Isle Vern Salembre		OUI	
CA le Grand Périgueux		OUI	
CC Isle Loue Auvézère	OUI		NON
CC Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort	OUI		NON

Annexe 2 : Carte détaillée du réseau hydrographique du PPG Crempse



Cours d'eau du PPG Crempse

Légende

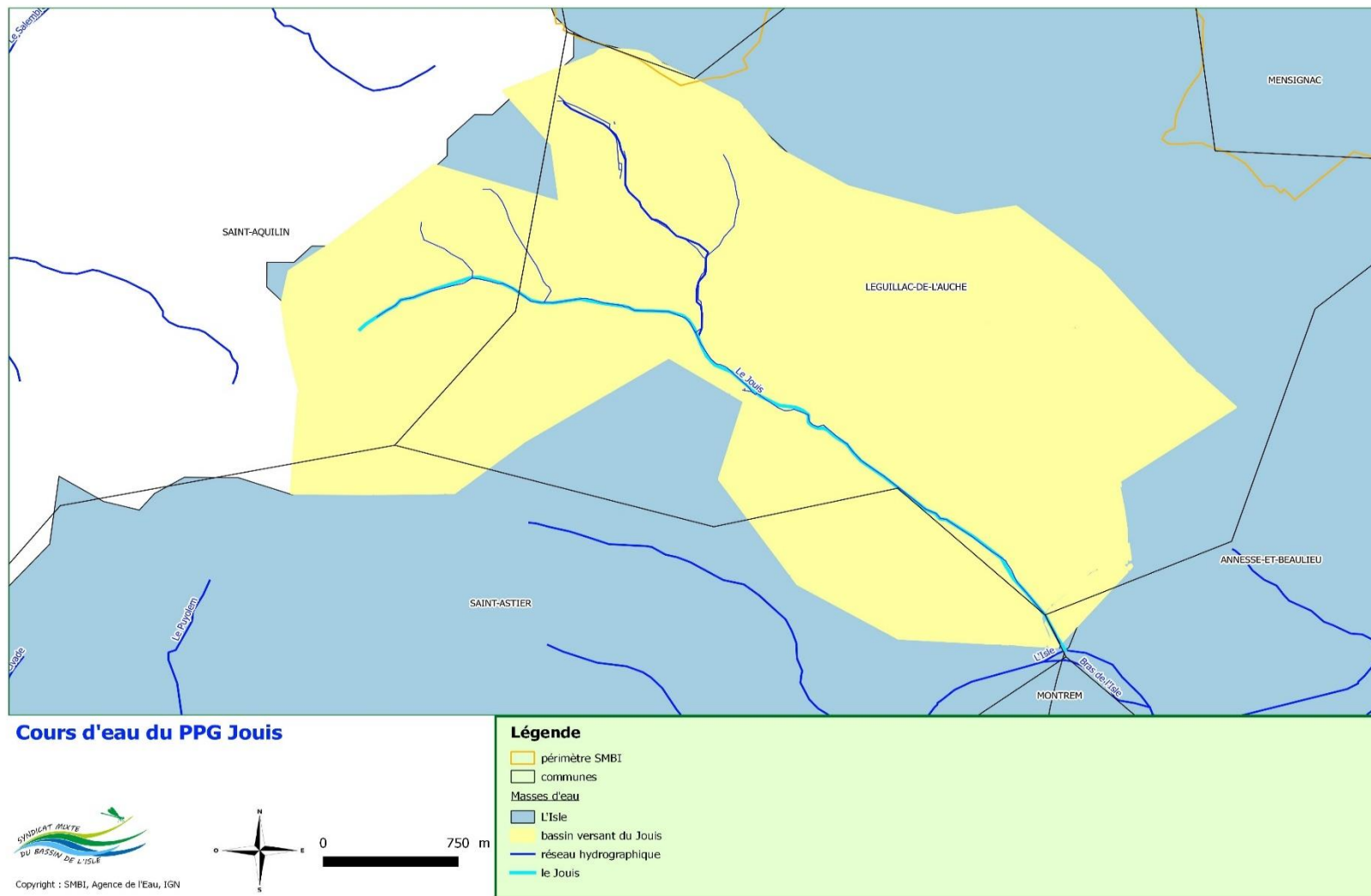
- périmètre SMBI
- bassin versant de l'Isle
- communes
- la Crempse et ses bras
- réseau hydrographique
- Masses d'eau**
- La Crempse et ses affluents



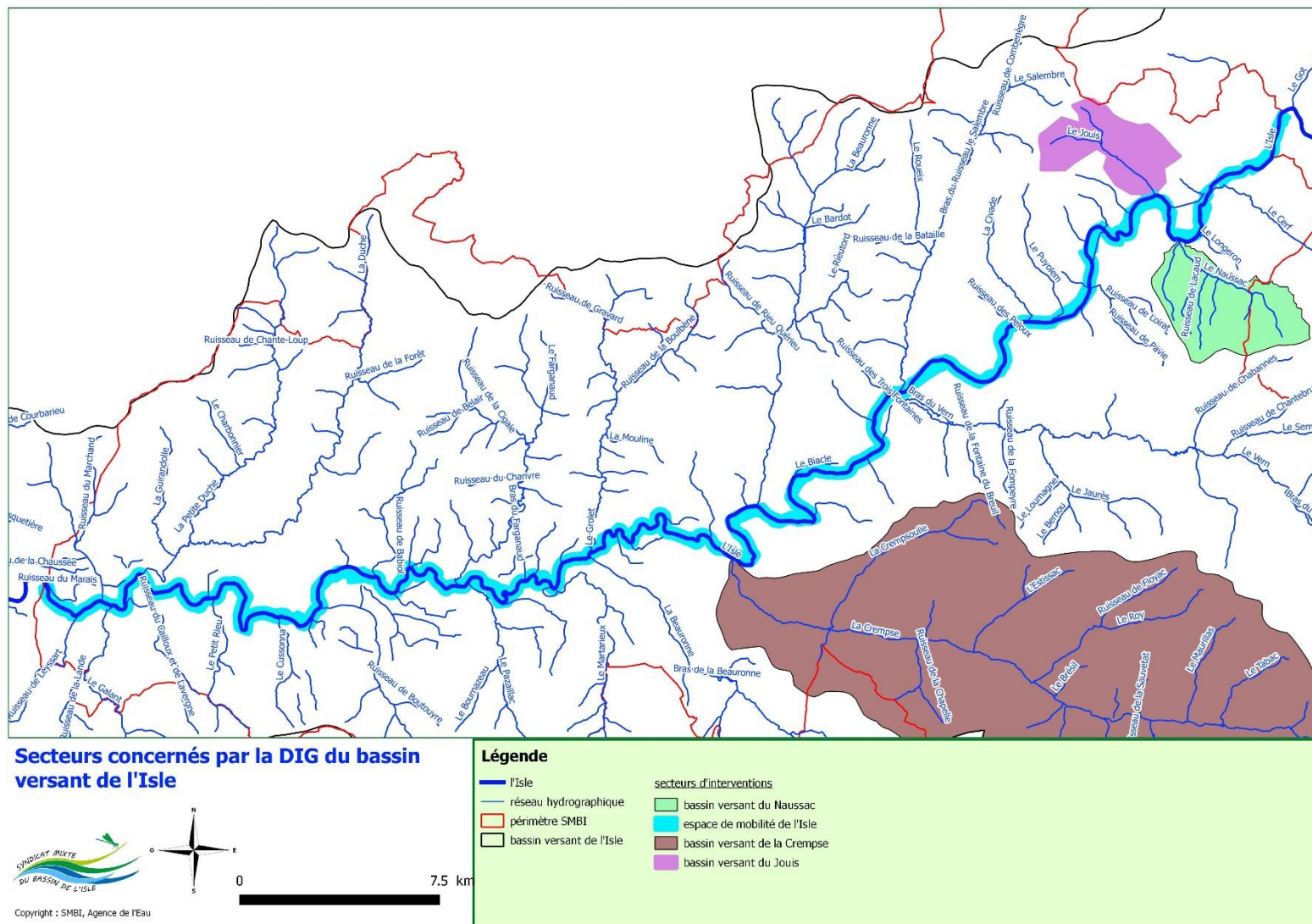
Copyright : SMBI, Agence de l'Eau, IGN



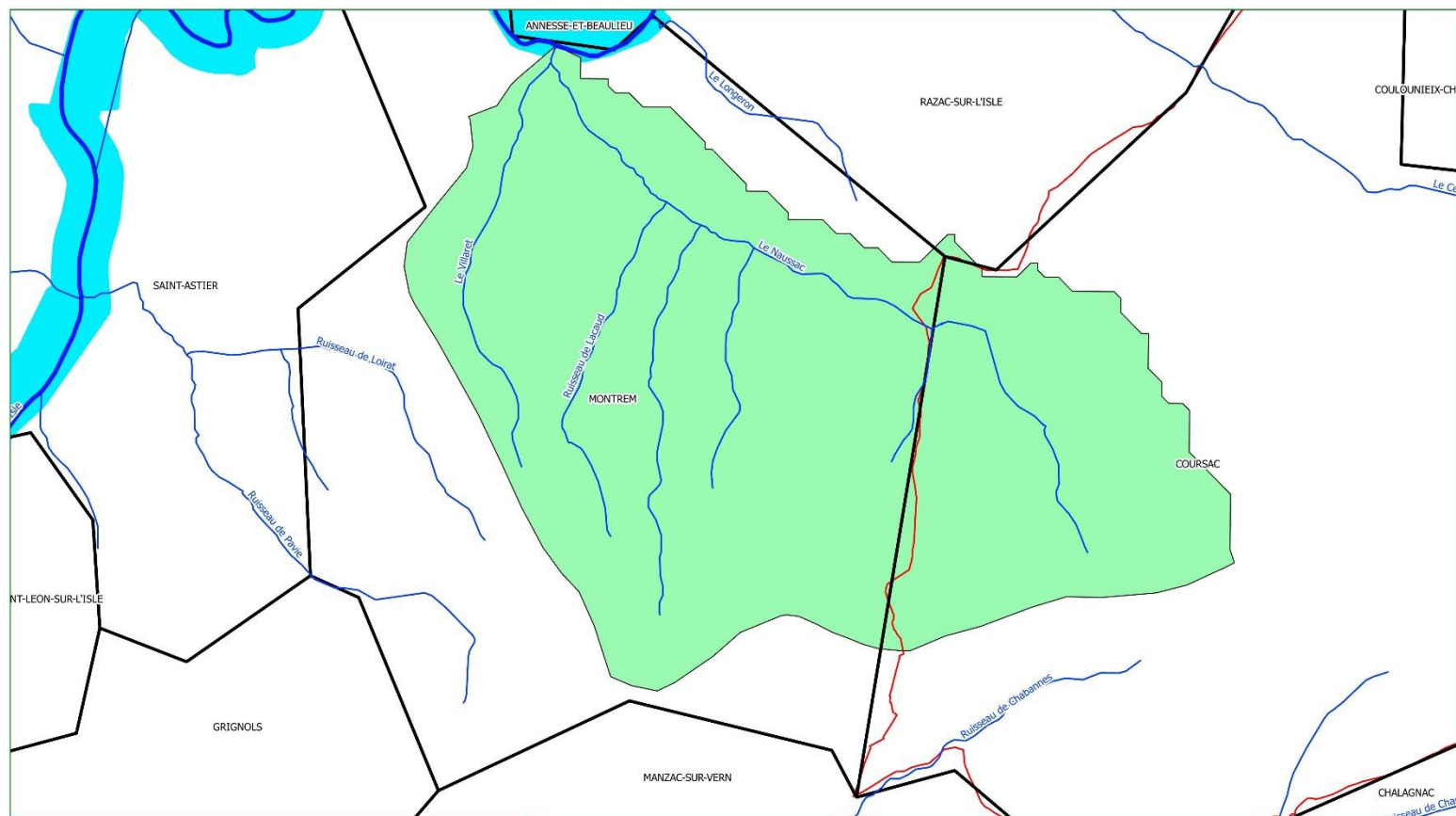
Annexe 3 : Carte détaillée du réseau hydrographique du PPG Jouis



Annexe 4 : Carte détaillée du réseau hydrographique du PPG Isle



Annexe 5 : Carte détaillée du réseau hydrographique du Naussac



Secteurs concernés par la DIG du bassin versant de l'Isle



Copyright : SMBI, Agence de l'Eau



0 1 km

Légende

- l'Isle
 - réseau hydrographique
 - périmètre SMI
 - bassin versant de l'Isle
 - espace de mobilité de l'Isle
 - bassin versant de la Crempse
 - bassin versant du Jouis
 - communes
- secteurs d'interventions
- bassin versant du Naussac

